CONSEIL MUNICIPAL DE DANJOUTIN

Séance du lundi 29 mars 2021 à 19 h 00

ORDRE DU JOUR

Adoption du compte – rendu de la séance du Conseil municipal du 08 mars 2021

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2020, en application des articles L. 2122-22 et L. 21122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Motion contre les fermetures de classe au Collège Mozart et à l'école St Exupéry de Danjoutin

Proposition de nom pour la place du Centre Bourg de Danjoutin

Compte Administratif 2020 - Commune de Danjoutin

Compte de gestion 2020 - Commune de Danjoutin

Conventionnement avec le C.C.A.S de Danjoutin – Prise en charges des frais de fonctionnement liés à la résidence Germaine NAAL par le budget annexe de la RPA

Budget primitif 2021

Tarifs 2021

Autorisation de mise en place de caméras mobiles pour surveillance des dépôts sauvages sur la ZAIC du Grand Bois

Adhésion à l'association des Croqueurs de pommes

Convention avec l'association Refuge des Basses Perches – Autorisation de signer

Convention pour l'accueil d'une Unité d'Enseignement pour enfants présentant une déficience intellectuelle à l'école St Exupéry – Autorisation de signer

Convention avec la médiathèque départementale pour le fonctionnement de la médiathèque municipale de Danjoutin – Autorisation de signer

Questions diverses

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un le vingt-neuf mars, à dix neuf heures, le conseil municipal, convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-et-un, en session ordinaire s'est réuni sous la présidence de M. Emmanuel FORMET, Maire.

Présents

M. Emmanuel FORMET, Maire

Mmes Martine PAULUZZI, Inès VERNEREY, Adjointes au Maire

M. Serge GARDOT, Pierre GOBERT, Adjoints au Maire

Mmes Ayse ALKAN, Monique CANTELE, Martine CUROT, Nelly LABOUREY, Claire LUCIANI, Sylvie MONCHABLON, conseillères municipales déléguées

MM. Ghislain BARON, Olivier GENTUSA, Florent HOWALD, conseillers municipaux délégués Mmes Elisabeth SAUGIER, Céline VAUDOUX, conseillères municipales

MM. Gilles CHAFFAUT, Michel CROS, Emmanuel DESSAINT, Alain FOUSSERET, Karim OUCHELLI, conseillers municipaux

Excusés

M. Johann BOULANGER, excusé, donne procuration à Mme Sylvie MONCHABLON Mme Christine BRAND, excusée, donne procuration à Mme Martine PAULUZZI M. Pierre CARDOT, excusé, donne procuration à M. Serge GARDOT M. Fabian CARLIN, excusé, donne procuration à Mme Martine CUROT Mme Anne-Marie FADY, excusée, donne procuration à Mme Claire LUCIANI Mme Chantal SCHEER, excusée, donne procuration à M. Michel CROS

Secrétaire de séance

M. Florent HOWALD

Nombre de conseillers 27 Nombre de présents 21 Nombre d'absents excusés 06 Nombre de votants 27

Adoption du compte – rendu de la séance du Conseil municipal du 08 mars 2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le compte - rendu de la séance de conseil municipal du 08 mars 2021 présenté en annexe.

ENTENDU

Emmanuel DESSAINT a transmis par courriel des observations sur le compte-rendu. Ces éléments sont lus par Emmanuel FORMET et validés en séance. Ils sont intégrés tels que demandés au compte-rendu.

Emmanuel FORMET lit un texte rédigé par ses soins à l'attention du Conseil municipal : « Je souhaite réagir sur le fond concernant la déclaration d'Elan citoyen faite à la fin du dernier conseil municipal. Les élus majoritaires ont été choqués par votre mépris envers le travail qu'ils ont fournis pendant cette première année difficile, lié à la crise du COVID. Nous

avons fait de grands écarts permanents entre gérer l'urgence, le quotidien, avancer sur les gros dossiers et nous projeter. Je tiens tout d'abord à les remercier chaleureusement pour tout ce qui a été réalisé.

Traiter la lettre du Maire qui remplaçait malheureusement notre cérémonie des vœux de « énième prospectus » est réellement méprisant pour tous ceux qui ont participé à son élaboration, dont moi-même. Comment pouvez-vous nous comparer à ces grands groupes qui inondent nos boites aux lettres au mépris des principes écologiques...

Concernant notre souhait de mettre en place la démocratie participative, je constate que vous n'avez rien compris à notre démarche, je me permets de vous la réexpliquer encore une fois et ce sera la dernière. Nous souhaitons que les citoyens de Danjoutin deviennent de réels acteurs pour résoudre des problèmes, améliorer leur cadre de vie, être dans la coconstruction et surtout la codécision en participant à toutes les phases d'élaboration d'un projet, autant que le contexte et la situation sanitaire bien sûr le permettent. D'ailleurs comme signe d'ouverture, un élu de la liste Elan Citoyen anime l'un de ces groupes et pourrait, je n'en doute pas, témoigner de l'indépendance totale vis-à-vis de la mairie dont le groupe a bénéficié. Emmanuel Dessaint cite comme exemple d'autres communes qui feraient mieux, mais leurs approches sont très éloignées des nôtres (au mieux ils font un peu de codécision mais rarement de la co-construction). C'est ce que j'appelle un ersatz de démocratie participative.

Concernant votre thématique préférée qui est l'insécurité, je cite « un climat d'insécurité jamais vu à DANJOUTIN » puis un peu plus loin « nous ne voulons pas voir Danjoutin s'embrasser », je trouve que ces propos sont encore une fois exagérés, il faut réellement sortir de la campagne électorale!

Certes je ne nie pas les incidents et le saccage de la Maison pour tous (que nous avons d'ailleurs médiatisé), mais nous avons réagi en travailleur de l'ombre, une certaine discrétion est nécessaire dans ces affaires, mais en travaillant avec toutes les forces de sécurité locales. Aujourd'hui notre politique sécuritaire est basée sur l'humain, le contact fréquent avec la police, les gardes natures, les danjoutinois qui nous sollicitent et à qui nous apportons des réponses. Je tenais à remercier tout particulièrement Ghislain Baron, délégué à la sécurité, et Martine Pauluzzi, première adjointe, pour avoir su créer les bonnes connexions avec tous les services concernés. Pour votre information la Maison pour tous, la Marelle sont protégées par des alarmes depuis plusieurs semaines. Ce que je vous dis est très concret, ce n'est pas du bla-bla, je vous montre un tableau officiel émanant de la police national qui illustre mes propos.

Interventions de la police nationale entre 2019 et 2021 dont les exécutions de consignes (document intégré dans la présentation en pièce jointe au compte-rendu)

Dernier point, comme je vous l'avais expliqué au début du dernier conseil municipal, le DOB (débat d'orientation budgétaire) est le moment privilégié pour que tous les élus, je dis bien TOUS les élus puissent échanger et débattre des futurs orientations budgétaires de la commune. Sur ce sujet je n'ai entendu aucune proposition émanant du groupe Elan citoyen qui aurait pu enrichir sans nul doute le débat démocratique de notre assemblée.

A mon tour également de vous demander de ne plus attendre la fin des conseils municipaux pour exprimer vos idées et de respecter cette assemblée d'élus. Le conseil municipal est un lieu d'échange, de débat et de travail, pas un lieu où l'on vient faire du théâtre et des coups médiatiques.

Merci de m'avoir écouté. »

Elisabeth SAUGIER souhaite répondre à cette intervention car il y a des sujets abordés qui, en tant que jeunes élus, la déçoivent. Elisabeth SAUGIER fait le bilan de la première année de mandat et précise que quand on est jeune, qu'on veut s'investir, qu'on a fait le choix de rester à Danjoutin, il n'y a pas de communication, pas de débat, pas beaucoup de questions ou d'opposition de la part de ses collègues. Elle indique qu'on va le voir avec le budget, elle ne sait pas ce qui se passe, s'il y a des commissions ou comment les débats ont lieu dans la majorité. Elle précise qu'elle est intéressée pour s'investir, qu'elle est la plus jeune au Conseil municipal et qu'il faudra transmettre. Elle estime qu'il n'y a pas d'intégration, de transmission d'information et qu'il est important pour les futurs générations de leur expliquer, de faire preuve de transparence. Elle ajoute que si des données sont confidentielles, il faut le dire. Elisabeth SAUGIER explique enfin que le principe des GAS est intéressant, que c'est une bonne idée mais que c'est limité et qu'elle a le sentiment en tant que primo-accédante, qu'il n'y a pas de débat, que tout ce qui est fait est décevant.

Emmanuel FORMET remercie Elisabeth SAUGIER pour son témoignage. Il explique qu'il n'y a pas de commission Finances, car l'objectif est de faire voter le budget et les choix stratégiques lors d'une assemblée communale. Un GAS devait être créé sur la thématique Finances. Il sera ouvert à tous les habitants pour bien comprendre le budget. Mais le GAS n'a pas pu se tenir cette année. De même pour définir les sujets qui seront développés dans l'année, une réunion sur les thématiques à traiter, réunion d'introduction, n'a pas pu avoir lieu et n'aura pas lieu cette année. Dès l'année prochaine, les danjoutinois seront invités à travailler avec l'équipe municipale pour apporter leurs compétences et prendre connaissance des différentes options que la population souhaite mettre en avant. Emmanuel FORMET précise qu'il ne souhaite pas faire des commissions comme les autres élus car les citoyens doivent être acteurs. Il réaffirme par ailleurs qu'il ne faut pas hésiter à poser les questions au Conseil municipal.

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2020, en application des articles L. 2122-22 et L. 21122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décisions exercées du 27 février 2021 au 19 mars 2021 en matière de :

- Concession de cimetière :
 - Concession au cimetière Plan n°1399, M. KARAM Robert, pour une durée de 50 ans à compter du 01/02/2021
 - Concession dans le columbarium Plan n°31, Mme BERGER Gilberte, pour une durée de 30 ans à compter du 08/03/2021

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2020.

Motion contre les fermetures de classe au Collège Mozart et à l'école St Exupéry de Danjoutin

Une motion contre les fermetures de classes au Collège Mozart et à l'école St Exupéry de Danjoutin est proposée par M. Emmanuel FORMET, Maire et Mme Christine BRAND, Adjointe en charge de l'éducation :

« Les parents et les personnels du collège Mozart de Danjoutin alertent sur les effectifs prévus dans les classes pour la prochaine année scolaire 2021-2022. En effet, alors que le nombre d'élèves prévu est égal à celui de la rentrée 2019, deux divisions sont fermées : l'une en septembre 2020, une deuxième en septembre 2021. Les 555 élèves seront répartis en 19 classes au lieu de 21.

Ce sont donc 29 élèves en moyenne qui sont attendus dans nos classes, c'est-à-dire entre 27 et 32 selon les divisions et les groupes. Nous nous demandons comment il sera possible d'accompagner correctement les apprentissages de tous les élèves, surtout dans le contexte pandémique actuel. Comment de nouveaux arrivants sur la commune, après septembre, pourront-ils obtenir une place dans leur collège de secteur ?

C'est pourquoi nous demandons à Monsieur Chanet, Recteur de la région académique Bourgogne – Franche-Comté, de bien vouloir réétudier la dotation horaire allouée au Collège Mozart pour que l'équipe pédagogique et éducative puisse accueillir les collégiens dans des conditions d'apprentissage dignes et acceptables.

Elus et enseignants de l'école primaire Saint Exupéry venons également d'apprendre la probable fermeture d'une classe dans cette même école. A ce titre, nous souhaitons faire part de notre profond désaccord.

Il y a deux ans, les élus et l'équipe d'enseignants de l'école ont vu le regroupement de l'école maternelle avec l'école élémentaire sous une seule direction, d'un bon œil, avis favorable des deux parties, avec une candidate dévouée au poste de direction. On connait la réticence des maires de différentes communes qui ne souhaitent pas adhérer à ce genre de projet. A Danjoutin tout s'est bien passé.

Les enseignants sont en colère, déçus par cette annonce dont les conséquences, ne sont pas des moindres quant à leurs organisations internes.

Cela impliquera des effectifs plus importants dans certaines classes (surement supérieur à 25 élèves). Voire passer des classes avec double voire triple niveaux. De plus, fin 2022, 20 logements en cours de construction sur la commune et sur le secteur de la carte scolaire de l'école devraient nous apporter de nouvelles inscriptions d'élèves.

Il est à noter également que l'environnement social se dégrade et fait apparaître des difficultés scolaires importantes à Danjoutin. Tout cela à gérer avec des restrictions de moyens humains récurrentes. Le rôle de l'éducation nationale n'est-il pas d'apporter l'instruction à chaque enfant dans de bonnes conditions ? Il s'avère que ce n'est pas le cas en supprimant sans cesse des postes, en fermant des classes, ce qui réduit les chances de réussite des enfants qui seront les adultes de la France de demain.

Vous comprendrez notre inquiétude, Monsieur l'Inspecteur d'académie et nous vous interpellons donc sur cette décision de fermeture pour laquelle nous nous opposons fermement. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide cette motion et autorise M. le Maire à diffuser largement son contenu.

ENTENDU

Après lecture de la motion par Monique CANTELE, Céline VAUDOUX souhaite savoir sur quels critères est basée la fermeture de classe à l'école St Exupéry.

Emmanuel FORMET précise que pour l'instant le projet de fermeture est juste engagé. Il a souhaité réagir rapidement en transmettant dès la semaine dernière un courrier de contestation à l'Inspecteur d'académie. Les effectifs sont en baisse sur ce groupe scolaire depuis deux ans. Néanmoins, depuis un mois, des contacts sont pris avec l'IME de Roppe pour l'ouverture d'une classe externalisée. Les échanges ont eu lieu avec le corps enseignant et l'inspection. Le refus de fermeture repose également sur le projet de Carré de l'habitat qui va apporter vingt-quatre logements, dont les premiers livrés fin 2022. Ces projets apporteront de nouveaux élèves. Compte-tenu de ce contexte, Emmanuel FORMET a demandé de surseoir à la fermeture. Une première réunion s'est tenue semaine dernière, sans résultats connus à ce jour. La décision devrait être rendue d'ici fin avril. La fermeture peut être provisoire ou définitive. L'Inspection prend également en compte les collèges, c'est ce qui fait référence en matière de fermeture. Il y a de plus en plus d'enfants à problème et le fait de réduire les classes fait augmenter les effectifs à plus de 25 enfants, avec des niveaux doubles voire triples, ce qui est difficilement gérable par les enseignants.

Céline VAUDOUX précise que le protocole sanitaire, plus important encore en primaire, ne protègera plus suffisamment le personnel car si on surcharge les classes, le brassage est augmenté et les distances diminuées. Elle souhaite que ces éléments soient ajoutés dans le texte pour les écoles maternelles et pour valoriser le travail des agents.

Emmanuel FORMET indique que l'accent n'a pas été mis sur ce point car il espère qu'en septembre la crise sera dépassée. Néanmoins, il utilisera ces éléments lors de la rencontre avec l'Inspecteur.

Inès VERNEREY souligne également le problème de brassage dans les classes mixtes, notamment entre maternelle et primaire avec le problème de port du masque.

Emmanuel DESSAINT rappelle qu'un risque de suppression de classe était déjà évoqué l'an passé et demande pourquoi la fermeture n'a pas eu lieu.

Emmanuel FORMET indique qu'il n'a pas l'historique, mais il confirme que les effectifs sont tangents depuis deux ans. Néanmoins, l'annonce cette année est malvenue car tous les enseignants étaient prêts à accueillir la classe des enfants déficients et si la fermeture est confirmée il craint que cette réorganisation ne pose problème aux enseignants alors que la classe existante à Roppe cherche impérativement une école pour septembre.

Proposition de nom pour la place du Centre Bourg de Danjoutin

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, est invité à délibérer sur le nom de la nouvelle place réaménagée au centre bourg de Danjoutin. Après accord de la famille, il est

proposé d'honorer la mémoire et les services rendus par M. Prosper GEHENDEZ, maire de Danjoutin et Chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur.

Prosper Géhendez est né en 1922 à Chèvremont. Il est l'aîné d'une famille de quatre enfants. Acteur du monde associatif danjoutinois, il est à l'origine en 1951 de la renaissance de la section tir de la Denfert, société omnisport qu'il redynamise en 1970 grâce à la fusion avec la section judo.

Elu lors d'une élection partielle dès 1956, il ne quittera pas le conseil municipal avant son départ volontaire en mars 2001.

Il a tout d'abord été conseiller municipal, assumant des responsabilités au sein des commissions municipales des finances et des sports et loisirs, puis adjoint au Maire, Marcel Cheval auguel il succède en 1983 et ceci pour trois mandats consécutifs.

Il a réalisé des projets structurants pour Danjoutin : La Maison pour tous, la résidence Germaine Naal et enfin la salle omnisports rue De Gaulle. Il a également mis en place la livraison des repas à domicile.

Il a contribué au syndicat du gymnase du collège (plusieurs communes le géraient financièrement). Quand elles n'ont plus voulu payer, il est devenu le gymnase municipal géré par la commune de Danjoutin.

En 1985, il est à l'origine avec Gunter NESPER, bourgmestre de Leinzell, du jumelage officiel entre les deux communes.

La maison familiale a été détruite lors du chantier du centre bourg, ce qui conduit ce soir le Conseil municipal à réfléchir au nom à donner à leur ancienne propriété.

Quatre propositions issues du débat sont soumises au vote de l'assemblée et obtiennent les voix suivantes :

- « Espace Prosper GEHENDEZ » : 12 voix
- « Square Prosper GEHENDEZ » : 7 voix
- « Jardin Prosper GEHENDEZ » : 5 voix
- « Centre Bourg Prosper GEHENDEZ » : 2 voix
- 1 abstention

Le nom « Espace Prosper GEHENDEZ » obtient la majorité et il est soumis à validation du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de baptiser l'espace vert créé à la place de l'ancienne maison démolie « Espace Prosper GEHENDEZ » et autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions pour mettre en œuvre cette décision.

ENTENDU

Martine PAULUZZI présente le rapport et précise que l'inauguration pourrait avoir lieu lors de la semaine du développement durable organisée au printemps. Elle précise également que le

parvis devant l'église est nommé « Place du souvenir » et qu'une plaque sera remise en place prochainement car elle a été supprimée durant les travaux.

Michel CROS demande pourquoi le banc placé rue Jacquot regarde la rue et non pas l'herbe. Martine PAULUZZI précision que la décision a été prise lors du suivi des travaux : le banc permet d'attendre à proximité des commerces et du parc à vélo.

Michel CROS précise qu'il est d'accord pour donner le nom de Prosper Géhendez mais que le terme de square parait inapproprié car celui-ci désigne plutôt un endroit pour marcher, avec des jeux pour enfant, qui peut être fermé.

Emmanuel FORMET précise que dans ce cas le terme de « parc » n'est pas non plus adapté. Michel CROS demande s'il est possible d'en faire un square clôturé.

Martine PAULUZZI rappelle que ces travaux sont terminés.

Karim OUCHELLI demande s'il est possible de remettre une photo de l'ancienne maison et propose le libellé « Espace Prosper Géhendez ».

Céline VAUDOUX évoque les points sur l'histoire de Danjoutin qui sont faits à la médiathèque et indique que le souvenir de la maison Géhendez pourrait être évoqué de la même façon avec une photo et des explications sur l'histoire de ces lieux.

Emmanuel FORMET confirme que l'idée de la plaque sera retenue et demande à l'assemblée si le libellé « Espace » peut convenir.

Olivier GENTUSA propose le libellé « Jardin ».

Céline VAUDOUX précise que le libellé « Parc » correspond plutôt à des jeux pour enfants.

Monique CANTELE propose le libellé « Centre Bourg Prosper Géhendez ».

Alain FOUSSERET reprend la définition de square dans Wikipédia et précise qu'il s'agit d'un lieu occupé par des jardins, en remplacement d'habitations détruites. Il évoque qu'ultérieurement des aménagements complémentaires pourraient être réalisés, voire des clôtures et que le mieux est de le baptiser « Square » afin qu'il évolue dans le temps.

Inès VERNEREY précise que le terme d'« Espace » laisse également une ouverture pour la suite des aménagements.

Emmanuel FORMET propose de voter sur les quatre propositions évoquées.

A l'issue du vote, le nom d' « Espace Prosper Géhendez » est retenu, ainsi que le principe d'une plaque commémorative intégrant une photo de la maison.

Compte Administratif 2020 - Commune de Danjoutin

Le compte administratif est présenté par le Maire comme suit :

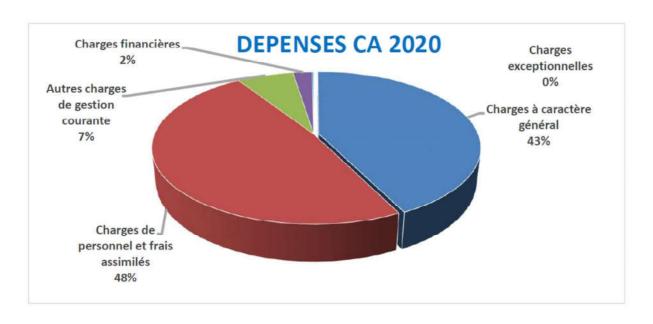
Section de fonctionnement

BALANCE FONCTIONNEMENT	2019	2020	ECART	%
Charges à caractère général	1 085 527,0	1 010 378,3	-75 148,7	-6,9%
Charges de personnel et frais assimilés	1 202 857,0	1 140 243,4	-62 613,6	-5,2%
Autres charges de gestion courante	152 429,2	159 274,8	6 845,6	4,5%
Charges financières	61 758,3	54 223,0	-7 535,3	-12,2%
Charges exceptionnelles	1 004,6	4 253,2	3 248,6	323,4%
Dépenses imprévues	-	0,0	0,0	
Dépenses réelles de fonctionnement	2 503 576,2	2 368 372,8	-135 203,4	-5,4%

Atténuation de charges	43 591,1	31 982,7	-11 608,5	-26,6%
Ventes de produits et prestations de services	281 527,2	191 747,2	-89 780,1	-31,9%
Impôts et taxes	2 055 209,7	2 055 059,4	-150,3	0,0%
Dotations et participation	542 814,5	550 149,5	7 335,0	1,4%
Autres produits de gestion courante	23 995,9	24 154,7	158,8	0,7%
Produits financiers	6 755,8	52,7	-6 703,1	-99,2%
Produits exceptionnels	40 149,1	23 045,1	-17 104,0	-42,6%
Recettes réelles de fonctionnement	2 994 043,4	2 876 191,2	-117 852,2	-3,9%
Résultat de fonctionnement reporté	521 207,1	344 615,6	-176 591,5	-33,9%
Epargne Brute	1 011 674,3	852 434,0	-159 240,3	-15,7%
Amortissement du capital de la dette				
bancaire	235158,53	237937,76	2779,23	1,2%
Epargne Nette	776 515,8	614 496,3	-162 019,5	-20,9%

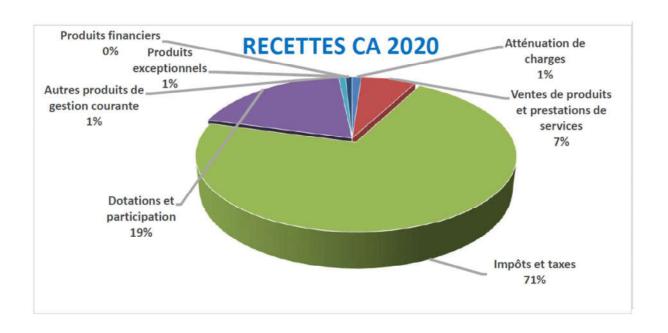
Dépenses		CA 2020	
Chapitres	Intitulés	Constitution of Constitution (Constitution of Constitution of	
011	Charges à caractère général	1 010 378,29	
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 140 243,44	
65	Autres charges de gestion courante	159 274,84	
66	Charges financières	54 223,00	
67	Charges exceptionnelles	4 253,20	
022	Dépenses imprévues	0,00	
TOTAL DE	PENSES REELLES	2 368 372,77	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	
042	Dotations aux amortissements	211 938,77	
TOTAL DE	PENSES D'ORDRE	211 938,77	

TOTAL DEPENSES		TOTAL DEPENSES		2 580 311,54
002	Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0,00		
	Total	2 580 311,54		



	Recettes	CA 2020
Chapitres	Intitulés	0/12020
13	Atténuation de charges	31 982,65 €
70	Ventes de produits et prestations de services	191 747,15 €
73	Impôts et taxes	2 055 059,40 €
74	Dotations et participation	550 149,54 €
75	Autres produits de gestion courante	24 154,66 €
76	Produits financiers	52,72€
77	Produits exceptionnels	23 045,10 €
TOTAL RE	CETTES REELLES	2 876 191,22 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	4 965,45 €
TOTAL RE	CETTES D'ORDRE	4 965,45 €

	TOTAL RECETTES	2 881 156,67 €		
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	344 615,59 €		
	Total	3 225 772,26 €		



A. Résultat de l'exercice 2020 + 300 845,13 €

B. Résultats antérieurs reportés 2019 + 344 615,59 €

C. Résultat à affecter 645 460,72 €

Section d'investissement

BALANCE INVESTISSEMENT	2019	2020	ECART	%
Dépenses réelles d'investissement	158 034,8	641 250,8	483 215,9	305,8%
Remboursement capital de la dette bancaire	235 158,5	237 937,8	2 779,2	1,2%
Reports	3 655 899,7	3 338 142,4	-317 757,3	-8,7%
Total Dépenses Investissement	4 049 093,0	4 217 330,9	168 237,9	4,2%

Subventions d'investissement	8 570,0	585 465,6	576 895,6	6731,6%
Dotations, fonds divers, réserves	34 905,7	539 058,2	504 152,5	1444,3%
Autres recettes	213 778,5	213 901,4	122,9	0,1%
Virement section d'investissement				
Reports	2 286 631,0	1 711 892,5	-574 738,6	-25,1%
Total Recettes Investissement	2 543 885,1	3 050 317,5	506 432,4	19,9%

D. Solde d'exécution d'investissement 1 375 224,98 €

E. Solde des restes à réaliser d'investissement - 1 626 249,97 €

F. Besoin de financement (= D + E) - 251 024,99 €

	Dépenses	CA 2020
Chapitres	Intitulés	0/12020
20	Immobilisations incorporelles	1 798,03
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	65 244,54
	Opérations d'équipement	569 242,73
16	Emprunts et dettes assimilées	237 937,76 €
020	Dépenses imprévues	- €
TOTAL DE	PENSES REELLES	874 223,06
040	Opérat° ordre transfert entre sections	4 965,45
TOTAL DE	PENSES D'ORDRE	4 965,45
	TOTAL DEPENSES	879 188,51
001	Résultat d'investissement reporté (déficit)	0,00
	Total	879 188,51

Recettes		CA 2020
Chapitres	Intitulés	CA 2020
13	Subvention d'investissement	585 465,55
10	Dotations, fonds divers, réserves	539 058,15
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
21	Immobilisations corporelles	502,60
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 460,00
TOTAL RE	CETTES REELLES	1 126 486,30
040	Amortissements des immobilisations	211 938,77
021	Virement de la section de fonctionnement	- 1
TOTAL RE	CETTES D'ORDRE	211 938,77
	TOTAL RECETTES	1 338 425,07

(Maquette détaillée et ses annexes, présentée en pièce jointe au présent rapport).

Résultat d'investissement reporté (excédent)

Total

001

Après présentation des crédits ouverts et des montants réalisés durant l'exercice 2020 par le Maire, ce dernier ayant quitté la séance, la Présidence est transmise à M. Serge GARDOT, Adjoint au Maire, pour délibération du Conseil municipal.

915 988,42

2 254 413,49

Après délibération, le conseil municipal, sous la présidence de M. Serge GARDOT, Adjoint au Maire, par 20 voix *Pour* et 6 *Abstentions* (Michel CROS, Emmanuel DESSAINT, Karim OUCHELLI, Elisabeth SAUGIER, Chantal SCHEER, Céline VAUDOUX):

1° donne acte de la présentation faite du compte administratif ;

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° arrête les résultats définitifs tels que produits.

ENTENDU

Après présentation de la synthèse du compte administratif, Elisabeth SAUGIER précise qu'elle n'a pas eu le temps de prendre connaissance de tous les documents transmis et demande à l'assistance si tout le monde a eu le temps de tout lire.

Olivier GENTUSA précise qu'il est possible de prendre le temps de tout lire, mais cela ne signifie pas tout comprendre.

Emmanuel FORMET est prêt à répondre à toutes les questions qui se posent.

Elisabeth SAUGIER indique qu'en une semaine, il n'est pas facile de tout lire et que trois mails complémentaires ont encore été envoyés vendredi avec des mises à jour.

Emmanuel FORMET indique que la prochaine fois, les documents complémentaires ne seront pas transmis en amont mais remis et expliqués directement en séance. Il précise qu'au Grand Belfort, les documents budgétaires font plusieurs centaines de page et qu'ils sont également envoyés une semaine avant l'assemblée car c'est le délai légal.

Elisabeth SAUGIER répond qu'il s'agit d'une question d'honnêteté intellectuelle et qu'elle ne peut pas voter quelque chose qu'elle n'a pas eu le temps de lire ou de comprendre.

Inès VERNEREY précise que le week-end qui précède le vote du budget il faut y consacrer du temps.

Elisabeth SAUGIER souhaite sensibiliser le maire à ce sujet et pense qu'elle n'est pas la seule dans son cas.

Emmanuel FORMET indique que pour maitriser le budget d'une commune, il faut du temps. Il ajouter qu'il lui a fallu deux à trois ans pour y parvenir, qu'il n'est pas évident de s'y plonger une fois par an. Il faut connaître les mécanismes et beaucoup de règles diffèrent du droit privé.

Céline VAUDOUX pose une question pratique et demande si pour le Conseil Municipal du budget, il n'est pas possible d'avoir les documents plus tôt.

Emmanuel FORMET rappelle que le DOB s'est tenu le 8 mars avec beaucoup d'informations mais que le compte administratif a bougé il y a encore peu de jours, car des ajustements ont été réalisés avec le Trésor public. Si cela est trop court, Emmanuel FORMET précise que le compte administratif peut être voté jusqu'en juin.

Emmanuel DESSAINT demande s'il est possible de tenir une première réunion informelle juste avec les données du CA et du BP. Cette séance préparatoire permettrait de faire une formation en amont et de poser toutes les questions.

Martine PAULUZZI rappelle que des formations sur le budget sont dispensées.

Céline VAUDOUX précise que plusieurs séances ont été annulées à cause de la Covid.

Elisabeth SAUGIER indique qu'elle n'a pas reçu l'information à temps pour s'inscrire aux formations l'an dernier et qu'elle ne sait pas comment le budget est fait, bien qu'elle cherche des informations par elle-même pour se documenter. Elle ne sait pas si une commission Finances existe.

Emmanuel FORMET rappelle que la mise en place de la commission Finances n'a pas été votée lors de la création des commissions municipales.

Martine PAULUZZI précise que toute l'organisation de la municipalité a été détaillée dans un Danjout'info.

Céline VAUDOUX confirme qu'elle est partante pour une session d'information aux élus en amont du Conseil municipal pour l'année prochaine.

Elisabeth SAUGIER confirme que cela permettrait de poser les questions avant le Conseil.

Le compte administratif est détaillé par chapitre, par nature et fonction :

Section Dépenses de fonctionnement :

Compte 64111, fonction 020, Rémunération principale :

Michel CROS demande pourquoi une telle baisse.

Emmanuel FORMET indique que les estimations n'ont pas été mises à jour lors des budgets prévisionnels précédents et que les prévisions étaient surévaluées. Un recalcule détaillé des charges a été traité pour le budget primitif 2021.

Compte 657363, fonction 61, Etablissements et services rattachés (RPA) :

Michel CROS constate que rien n'était versé à la RPA en 2019, alors qu'un versement a été traité en 2020.

Après vérification de l'historique, Emmanuel FORMET confirme qu'aucun versement n'était effectué depuis 2015.

Olivier GENTUSA demande la signification exacte du sigle RPA.

Emmanuel FORMET indique qu'il signifie Résidence pour Personnes Agées et que cela désigne la résidence Naal.

Compte 022, non ventilable, Dépenses imprévues :

Michel CROS constate qu'une somme était inscrite dans Dépenses imprévues et que la ligne est à 0.

Emmanuel FORMET précise qu'il s'agit d'une réserve qui était prévue au budget, mais que rien n'a été dépensé.

Gilles CHAFFAUT quitte la séance du Conseil municipal à 20H20, au cours de la présentation de la section de fonctionnement et donne procuration à Ghislain BARON. Le nombre de présents est désormais de 20 et le nombre de votants est toujours de 27.

<u>Section Recettes de fonctionnement :</u>

Compte 6419, fonction 020, Remboursement sur rémunérations du personnel :

Emmanuel DESSAINT souhaite des précisions sur les remboursements d'assurance.

Emmanuel FORMET précise qu'il s'agit des remboursements versés pour les agents absents, avec une franchise appliquée de 15 jours pour les arrêts maladie ordinaire. Cela permet de traiter les remplacements.

Emmanuel DESSANT souhaite savoir si ce montant élevé provient d'un fort absentéisme. Emmanuel FORMET précise qu'un agent est en congé longue maladie depuis plus d'un an.

Compte 70872, fonction 020, Remboursement frais par les budgets annexes :

Michel CROS souhaite des précisions sur ce compte.

Emmanuel FORMET précise qu'il s'agit de la participation du budget de la RPA versé à la commune pour les employés mis à disposition, tel que l'agent qui gère les paies.

Compte 73211, non ventilable, Attribution de compensation :

Elisabeth SAUGIER souhaite des précisions sur ce compte.

Emmanuel FORMET précise qu'il s'agit d'une compensation versée par Grand Belfort suite à la suppression des taxes professionnelles.

Compte 7381, non ventilable, Taxe additionnelle droits de mutation :

Olivier GENTUSA souhaite des précisions sur ce compte.

Emmanuel FORMET indique qu'il s'agit des taxes d'urbanisme. Il s'agit de la part prise sur les ventes et cession de biens, tandis que la taxe d'aménagement est prise sur les déclarations préalables et les permis de construire.

Compte 752, fonction 020, Revenus des immeubles :

Céline VAUDOUX souhaite savoir combien de logements sont loués.

Emmanuel FORMET précise que cela représente 8 logements.

<u>Section Dépenses d'investissement :</u>

Total chapitre 21 Immobilisations corporelles:

Elisabeth SAUGIER demande si lorsque les crédits ne sont pas utilisés, on fait systématiquement des reports.

Emmanuel FORMET précise que cela dépend de l'opération concernée et si elle est réalisée en totalité ou partiellement. Il ajoute que sur certaines lignes, on peut même remettre de l'argent.

Compte 2031, fonction 824, opération 0018, Frais d'études :

Emmanuel FORMET explique qu'il s'agit d'un exemple de report supprimé car les études de la SODEB sont terminées.

Elisabeth SAUGIER demande pourquoi tous les crédits ne sont pas clos.

Emmanuel FORMET précise que les autres crédits peuvent servir à acheter des terrains ou à faire des aménagements sur la ZAC. L'opération globale n'est pas clôturée.

Elisabeth SAUGIER demande si ces crédits sont nécessaires.

Emmanuel FORMET répond positivement pour les raisons évoquées et précise que si ces reports ne sont pas maintenus, une décision modificative devrait être mise en œuvre en cours d'année et qu'il faudrait repasser devant le Conseil municipal.

Ayse ALKAN quitte la séance du Conseil municipal à 20H50 au cours de la présentation de la section d'investissement et donne procuration à Alain FOUSSERET. Le nombre de présents est désormais de 19 et le nombre de votants est toujours de 27.

Compte 21318, fonction 020, opération 128, Autres bâtiments publics — Travaux : Emmanuel FORMET explique qu'il s'agit d'un exemple de report partiel car la partie du parking du côté de la cure n'est pas terminée et qu'il reste des factures à régler.

Opération 133 Fort des Basses Perches :

Emmanuel DESSAINT souhaite savoir ce qui est prévu dans cette opération.

Emmanuel FORMET précise qu'il s'agit de l'opération mise en place fin 2019 incluant des travaux de maçonnerie, d'électrification et des travaux de sécurisation. Ce projet est suivi par un GAS.

Alain FOUSSERET indique que le GAS a commencé et a pour mission de préparer l'avenir du Fort et ses usages. Il précise qu'en parallèle, grâce à la dotation du loto du patrimoine qui avait débuté bien avant ce mandat, les travaux à réaliser sont suivis, notamment pour la sécurisation du site. Des devis ont été faits et il est désormais nécessaire de programmer ces travaux rapidement pour percevoir les subventions. Concernant l'apport en eau courante, Alain FOUSSERET précise que Grand Belfort estimait la facture à 40 000 euros. L'objectif est donc de réhabiliter la citerne existante pour limiter ces dépenses.

Section Recettes d'investissement :

Compte 10226, non ventilable, Taxe d'aménagement :

Emmanuel FORMET rappelle que c'est ici que sont encaissées les autres taxes d'urbanisme précédemment évoquées : la taxe d'aménagement prise sur les déclarations préalables et les permis de construire.

Pas d'observations sur cette section.

En l'absence d'autres questions, le Maire transmet la présidence du Conseil municipal à Serge GARDOT et quitte la séance.

L'adjoint aux Finances fait procéder au vote du compte administratif 2020.

Après le vote du Conseil municipal, le Maire réintègre la séance et en reprend la présidence.

Le résultat du vote est présenté par Serge GARDOT à Emmanuel FORMET qui remercie l'assemblée pour cette adoption.

Compte de gestion 2020 - Commune de Danjoutin

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier du Grand Belfort accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le Trésorier du Grand Belfort a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, par 20 voix *Pour* et 6 *Abstentions* (Michel CROS, Emmanuel DESSAINT, Karim OUCHELLI, Elisabeth SAUGIER, Chantal SCHEER, Céline VAUDOUX), le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier du Grand Belfort, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

(Document détaillé joint en annexe au présent rapport)

Conventionnement avec le C.C.A.S de Danjoutin – Prise en charges des frais de fonctionnement liés à la résidence Germaine NAAL par le budget annexe de la RPA

La commune de Danjoutin est propriétaire de la Résidence Germaine Naal dont la gestion est confiée à son CCAS et le suivi budgétaire traité dans un budget annexe dédié. Les agents sociaux sont rémunérés par le budget du CCAS et sous la responsabilité du Président.

Le CCAS, via le budget de la RPA, assume l'ensemble des obligations du propriétaire et possède tous pouvoirs de gestion du bien. Elle peut en autoriser l'occupation et en perçoit les fruits et produits. Elle organise le règlement intérieur et le met en application.

Néanmoins, jusqu'à ce jour, seuls certains frais de fonctionnement étaient réellement supportés par le budget de la RPA. Il est proposé au Conseil municipal de mettre en place une convention avec le CCAS de Danjoutin afin que ce dernier prenne en charge les frais de fonctionnement présentés en annexe.

Ces frais feront l'objet d'un certificat administratif annuel récapitulant les frais réels récupérables par le budget de la commune sur le budget de la RPA. Les dépenses et recettes seront inscrites au budget primitif 2021.

Le projet de convention a été validé par délibération du Conseil d'administration du CCAS en date du 17 mars 2021. Le document est joint en annexe au présent rapport.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Valide la mise en place d'une convention entre le CCAS et la commune de Danjoutin pour la prise en charge des frais de fonctionnement liés à la résidence Germaine Naal par le budget annexe de la RPA
- Autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le CCAS de Danjoutin
- Valide l'inscription des recettes au budget de la commune.

ENTENDU

Après une présentation du rapport par Pierre GOBERT, Emmanuel FORMET rappelle que la refacturation de mise à disposition du personnel de la commune est déjà traitée au budget comme cela a été présenté au compte administratif. Il s'agit par cette convention de refacturer les frais de fonctionnement imputables à la RPA. Emmanuel FORMET précise que le budget de la RPA présente un excédent et qu'il n'y a pas de raison que la commune continue à prendre en charge ces frais. Emmanuel FORMET indique que c'est la première fois que cette démarche est mise en place et que la procédure a été validée par le Trésor public.

Martine PAULUZZI note que le montant indiqué compense la perte de la taxe de séjour.

Si les perspectives sont positives aujourd'hui, Emmanuel DESSAINT demande ce qu'il adviendra si jamais pas la RPA n'est plus en mesure d'honorer ces frais.

Emmanuel FORMET indique que la convention peut être amendée partiellement voire supprimée et que si le budget RPA n'est pas en équilibre, la commune peut verser des subventions.

Emmanuel DESSAINT demande si la convention est nécessaire pour mettre en place un flux financier.

Emmanuel FORMET précise que la convention s'appliquera en fonction de la santé de la RPA. Il ajoute que dans les années qui viennent, l'excédent va largement compenser cette dépense et précise que depuis plusieurs années tous les logements sont loués et qu'une liste d'attente est même constituée.

Monique CANTELE indique qu'elle a plaisir à voir la bonne santé de cet équipement car lorsque la résidence a été inaugurée, les logements n'étaient pas tous occupés et qu'attirer les locataires a été laborieux au début.

Pierre GOBERT ajoute qu'il y a actuellement huit personnes en liste d'attente.

Budget primitif 2021

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Les dépenses et recettes des deux sections sont présentées conformément aux orientations évoquées lors du débat d'orientation budgétaire tenu lors du Conseil municipal du 8 mars 2021.

Considérant les résultats de l'exercice 2020 présentés au compte administratif et au compte de gestion, la reprise des résultats 2020 est intégrée comme suit :

A. Résultat fonctionnement de l'exercice 2020	+	300 845,13 €
B. Résultats antérieurs reportés 2019	+	344 615,59 €
C. Résultat à affecter		645 460,72 €
D. Solde d'exécution d'investissement		1 375 224,88 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement		-1 626 249.97 €

SYNTHESE DU BUDGET 2021

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont présentées en suréquilibre pour un montant de 3 008 489,53 € en dépenses et 3 530 224,73 € en recettes.

Les dépenses et recettes d'investissement sont présentées en suréquilibre pour un montant de 4 306 175,75 € en dépenses et 4 432 097,96 € en recettes.

Section de fonctionnement

BALANCE FONCTIONNEMENT	2020	2021	ECART	%
Charges à caractère général	1 186 804,0	1 225 764,0	38 960,0	3,3%
Charges de personnel et frais assimilés	1 315 975,0	1 239 230,0	-76 745,0	-5,8%
Autres charges de gestion courante	174 500,0	165 212,0	-9 288,0	-5,3%
Charges financières	54 723,0	48 470,0	-6 253,0	-11,4%
Charges exceptionnelles	-	45 361,0	45 361,0	
Dépenses imprévues	200 000,0	0,0	-200 000,0	-100,0%
Dépenses réelles de fonctionnement	2 932 002,0	2 724 037,0	-207 965,0	-7,1%
Atténuation de charges	25 000,0	26 000,0	1 000,0	4,0%
Ventes de produits et prestations de services	241 024,0	248 941,0	7 917,0	3,3%
Impôts et taxes	2 055 412,0	2 326 858,0	271 446,0	13,2%
Dotations et participation	527 163,0	501 860,0	-25 303,0	-4,8%
Autres produits de gestion courante	25 000,0	24 010,0	-990,0	-4,0%
Produits financiers	-	20,0	20,0	
Produits exceptionnels	4 600,0	4 600,0	0,0	0,0%
Recettes réelles de fonctionnement	2 878 199,0	3 132 289,0	254 090,0	8,8%
Résultat de fonctionnement reporté	344 615,6	251 025,0	-93 590,6	-27,2%
Epargne Brute	290 812,6	659 277,0	368 464,4	126,7%
Amortissement du capital de la dette				
bancaire	237937,76	223193,33	-14744,43	-6,2%
Epargne Nette	52 874,8	436 083,7	383 208,8	724,7%

Dépenses		BP 2021
Chapitres	Intitulés	DI 2021
011	Charges à caractère général	1 225 764,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 239 230,00
014	Atténuations de produits	15 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	165 212,00
66	Charges financières	48 470,00
67	Charges exceptionnelles	45 361,00
022	Dépenses imprévues	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 739 537,00
023	Virement à la section d'investissement	35 000,00
042	Dotations aux amortissements	233 952,53
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		268 952,53

TOTAL DEPENSES		3 008 489,53
002	Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0,00
Total		3 008 489,53